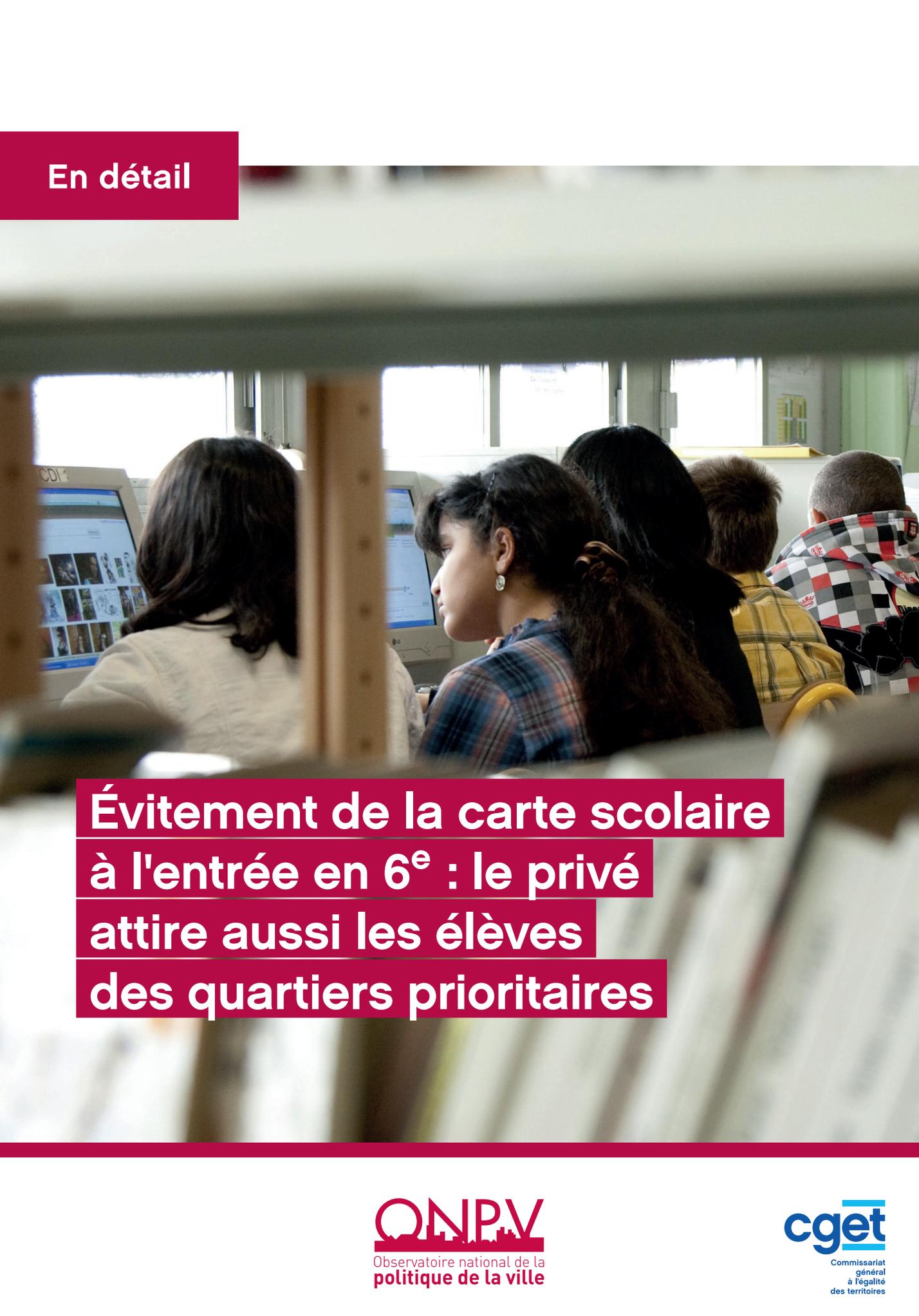


En détail

A photograph showing a group of students in a computer lab. They are seated at desks, looking at computer monitors. The room has large windows in the background, and the students are dressed in casual clothing. The image is slightly blurred, focusing on the students in the foreground.

**Évitement de la carte scolaire
à l'entrée en 6^e : le privé
attire aussi les élèves
des quartiers prioritaires**



Directeur de la publication :
Serge Morvan

Responsable de collection :
Hugo Bevort

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Mise en page : Citizen Press

Responsable de la communication : Corinne Gonthier
corinne.gonthier@cget.gouv.fr; tél. : 01 85 58 60 49

Photo de couverture : Julie Guiches

Date d'édition : septembre 2018

En Détail est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr

Président du comité d'orientation de l'ONPV :
Jean-François Cordet

Auteur : Pascal Dieusaert

La synthèse de cette étude est disponible en version interactive sur :
→ www.cget.gouv.fr/ressources/publications



11,0 % des enfants entrant en 6^e habitant dans un quartier de la politique de la ville (QPV) étudient, en 2015, dans un collège privé, contre 25,9 % des autres 6^e résidant dans une unité urbaine englobant un QPV. Parmi les élèves scolarisés dans le privé au début du collège, une partie fréquentait une école publique en fin de primaire : cet évitement concerne 6,2 % des élèves des quartiers prioritaires, contre 10,2 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes, qui quittent une école publique pour étudier l'année suivante dans un collège privé, en plus de ceux qui fréquentaient un collège privé après avoir fréquenté une école privée. L'entrée dans le secteur privé au collège varie selon les caractéristiques des élèves, quel que soit leur lieu de résidence, avec un évitement plus marqué pour les catégories les plus favorisées.

La mixité résidentielle et la mixité sociale au sein des établissements scolaires¹ sont au cœur du débat public alors que ces deux formes de mixité ne vont pas nécessairement de pair. En effet, une relative mixité résidentielle existe dans certains territoires, notamment à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en partie parce que certains habitants, parents d'élèves, ont la possibilité de contourner la carte scolaire. Ce contournement, aux formes multiples, peut se traduire par le délaissement d'un établissement public pour un autre établissement public (suivi d'une filière spécifique, fausse adresse...) ou par une inscription dans un établissement privé. En scolarisant ainsi leur enfant dans un établissement qu'ils jugent plus apte à sa réussite (de par les résultats scolaires de l'établissement et la composition sociale des élèves) que celui défini par la carte scolaire, ces parents renforcent l'absence de mixité sociale dans l'école ou le collège de leur secteur. Cette forme

d'évitement scolaire se rencontre plus fréquemment – mais pas exclusivement – au sein des familles aisées. Pour autant, il est possible qu'en l'absence d'une telle possibilité de contournement, un certain nombre de ces familles décide de déménager du territoire relevant du secteur de leur établissement, mettant ainsi à mal la mixité résidentielle. Ces questions sont donc complexes à appréhender et concernent, de manière prégnante, les habitants des quartiers prioritaires. Or, l'évitement scolaire est particulièrement prégnant à la fin du cycle primaire et à l'entrée du collège. Il est donc important de mesurer et de qualifier ce phénomène en vue du déploiement de politiques publiques relatives à l'école ou au logement avec un objectif de renforcement de la mixité sociale, qu'elle soit résidentielle ou scolaire. Cette mixité sociale peut être considérée comme souhaitable, une trop forte ségrégation sociale dans les établissements scolaires ayant des effets négatifs significatifs sur les apprentissages des élèves en difficulté et, de façon plus générale, sur la construction des futurs citoyens (Cnesco, 2015). Si les données disponibles ne permettent pas d'observer de manière exhaustive le contournement au sein des établissements publics, elles rendent possible, en revanche, l'analyse de la scolarisation des élèves dans le secteur privé, seconde forme de contournement de la carte scolaire.

Note

1. La mixité résidentielle est définie comme la répartition équilibrée, sur un territoire donné, de toutes les catégories socioprofessionnelles selon le lieu de résidence. La mixité sociale dans les établissements scolaires concerne celle des élèves étudiant au sein de ces établissements (mesurée généralement par la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents).

Zoom

CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES DE 6^e EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 : UN NIVEAU SOCIAL ET SCOLAIRE PLUS MODESTE EN QUARTIER PRIORITAIRE

À l'image des populations des quartiers prioritaires, les élèves de milieux modestes y sont surreprésentés (59,7 %, contre 25,4 % pour les élèves du reste des unités urbaines englobantes). Seuls 1,3 % des élèves issus des quartiers prioritaires (contre 3,1 % dans le reste des unités urbaines englobantes) ont au moins un an d'avance par rapport au cursus normal pour un élève de 6^e. Or les élèves en avance forment, de manière générale,

un groupe de bons élèves, même s'ils n'en constituent pas pour autant l'intégralité.

À l'inverse, les élèves en retard d'au moins un an – plus souvent en situation de difficultés scolaires – ont un poids deux fois plus important en quartiers prioritaires (21,7 %, contre 10,5 %). Enfin, près d'un tiers des élèves résidant en QPV habite l'Île-de-France (hors Paris), contre un peu moins d'un quart des élèves résidant hors QPV.

Caractéristiques des élèves de 6^e (en fin d'année scolaire 2015-2016)

	Élèves résidant en quartiers prioritaires (en %)	Élèves résidant en dehors des quartiers prioritaires (en %)
Ensemble	67 300	370 900
Garçons	50,2	51,1
Filles	49,8	48,9
Moins de 11 ans	1,3	3,1
11 ans	77	86,4
Plus de 11 ans	21,7	10,5
Catégories sociales favorisées	10,4	43
Catégories sociales moyennes	22,6	27,8
Catégories sociales défavorisées	59,7	25,4
Catégorie sociale non précisée	7,4	3,8
Scolarisés à Paris	2,6	5,0
Scolarisés dans le reste de l'Île-de-France	31,1	24,3
Scolarisés en province	66,3	70,6

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

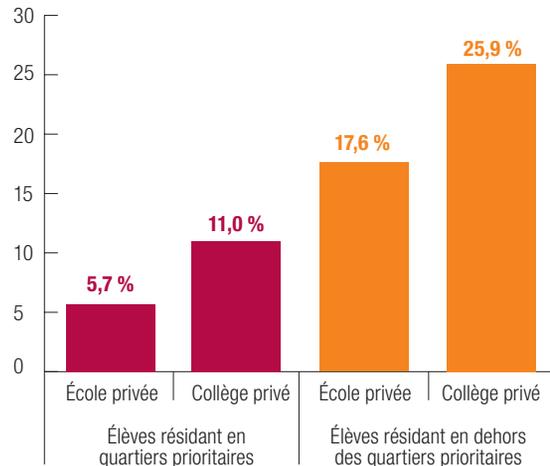
Traitement : CGET-ONPV.

Une scolarisation dans le privé moins fréquente pour les élèves des QPV, mais en nette augmentation à partir du collège

Les élèves des quartiers prioritaires étudient moins fréquemment dans des établissements privés (graphique 1). De façon générale, quel que soit leur lieu de résidence, les élèves scolarisés dans un établissement privé appartiennent davantage aux classes sociales plus favorisées, catégories sous-représentées en quartiers prioritaires, soit en raison du coût financier à prendre en charge, soit du fait de leur meilleure connaissance de l'offre éducative à proximité de leur domicile. Par ailleurs, les populations issues de l'immigration (populations surreprésentées en quartiers prioritaires) subiraient une certaine discrimination dans les demandes de scolarisation dans certains établissements privés (Du Parquet et al, 2013).

Toutefois, le passage du cycle primaire au secondaire correspond à un moment particulier à partir duquel certaines familles ne font pas suffisamment confiance à leur collège de secteur pour la scolarité de leur enfant. Ainsi, lors du passage de l'école au collège, certains parents inscrivent leur enfant dans un collège privé, alors qu'il avait jusque-là suivi une scolarité dans une école publique. Ce phénomène est constaté aussi bien chez les élèves issus des quartiers prioritaires que chez ceux résidant hors QPV, même s'il est de moindre ampleur chez les premiers. La part des enfants scolarisés en secteur privé passe ainsi, entre la fin de l'école primaire et l'entrée au collège, de 5,7 % à 11,0 % pour les élèves des quartiers prioritaires et de 17,6 % à 25,9 % pour les autres élèves.

1. Part d'élèves scolarisés dans un établissement du secteur privé à la sortie de l'école et à l'entrée du collège, par lieu de résidence



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire. Il s'agit des mêmes élèves, au moment de leur scolarisation à l'école, puis à celle du collège.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 11,0 % des 6^e résidant en quartiers prioritaires en fin d'année scolaire 2015-2016 fréquentent un collège privé. Seuls 5,7 % fréquentaient un an plus tôt une école privée.

En QPV également, le privé davantage réservé à une « élite » sociale et scolaire

Qu'ils résident en QPV ou en dehors, les élèves de 6^e issus de classes sociales favorisées ou ceux d'un bon niveau scolaire étudient plus fréquemment dans un établissement privé que les élèves issus de milieux modestes et/ou ayant un retard scolaire (graphique 2).

En outre, les élèves scolarisés à Paris fréquentent plus souvent un établissement privé que ceux scolarisés dans le reste de l'Île-de-France : 20,7 % des

élèves issus de quartiers prioritaires scolarisés à Paris (y compris ceux n'y résidant pas) fréquentent un collège privé, soit un taux se rapprochant du niveau global à l'échelle des unités urbaines englobantes, hors quartiers prioritaires (25,9 %). La qualité et la densité des transports en commun vers la capitale favorisent sans doute la venue d'élèves, notamment issus de quartiers prioritaires, vers des collèges privés.

En toute logique, ces constats se retrouvent si l'on étudie plus particulièrement les seuls élèves quittant une école publique pour un collège privé à compter de la 6^e. À la fin d'année scolaire 2015-2016, 6,2 % des élèves accédant pour la première fois² en classe de 6^e et habitant en quartiers prioritaires sortent ainsi du système public pour étudier dans un collège privé contre 10,2 % pour les élèves des autres quartiers des unités urbaines englobant un quartier prioritaire (graphique 3). Ces entrants dans le secteur privé représentent donc 6,6 % de l'ensemble des élèves

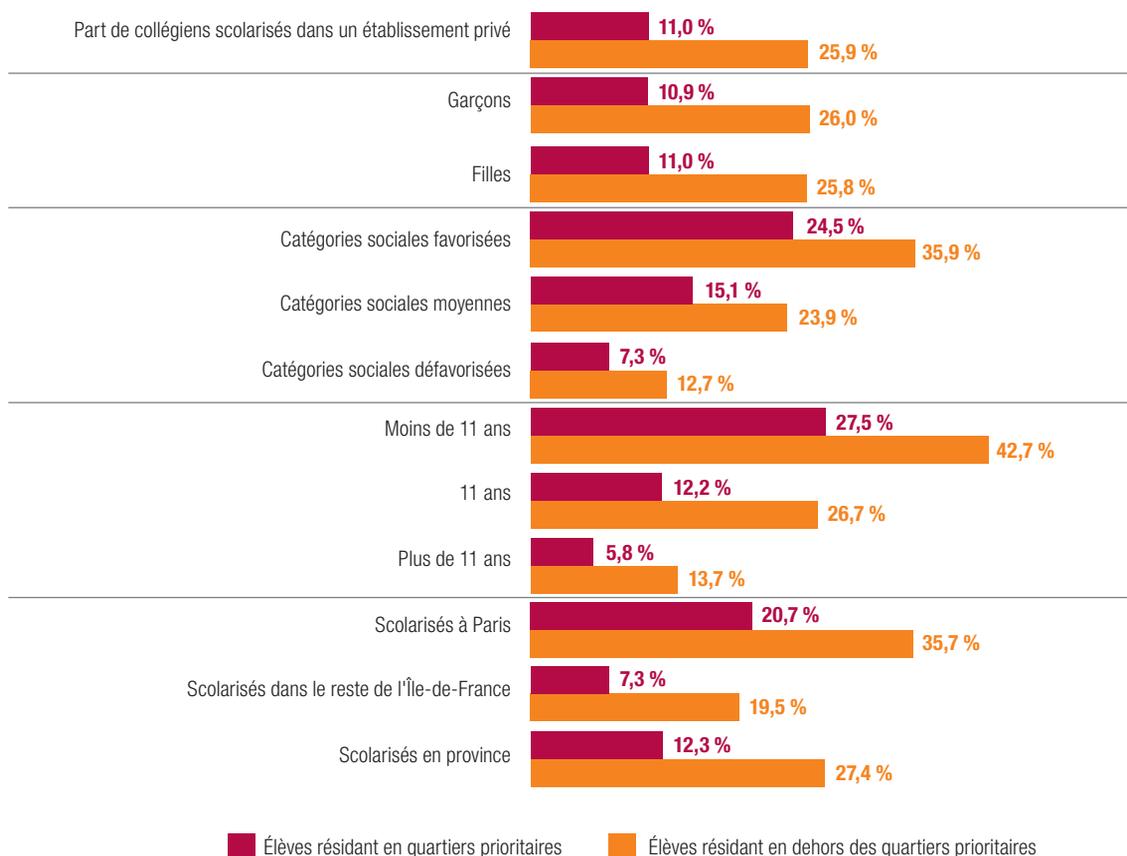
ayant fréquenté une école publique (94,3 % de l'ensemble).

La scolarisation dans une école privée puis dans un collège public est beaucoup plus marginale en quartiers prioritaires comme en dehors : respectivement 0,9 % et 1,9 %.

Note

2. I.e. hors redoublement.

2. Part d'élèves scolarisés dans un établissement du secteur privé à l'entrée du collège, par lieu de résidence, sexe, âge, catégorie sociale



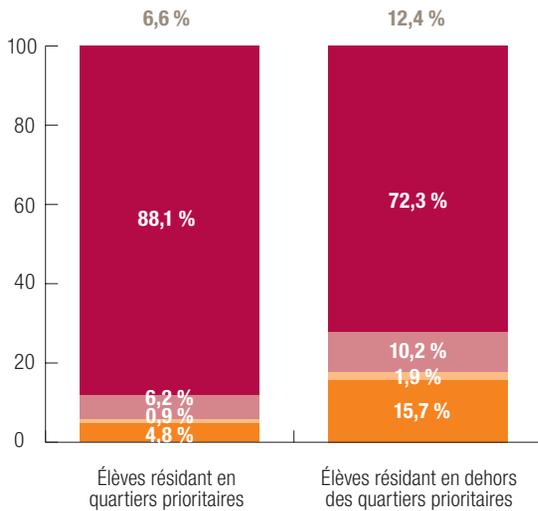
Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 11,0 % des 6^e résidant en quartiers prioritaires en fin d'année 2015-2016 fréquentent un collège privé, contre 25,9 % des 6^e du reste des unités urbaines englobantes.

3. Types d'écoles fréquentées en 2014-2015 puis de collèges en 2015-2016 selon le lieu de résidence des élèves



Part d'élèves entrants* dans le privé au collège

- Scolarisés dans une école privée puis dans un collège privé
- Scolarisés dans une école privée puis dans un collège public
- Scolarisés dans une école publique puis dans un collège privé
- Scolarisés dans une école publique puis dans un collège public

(*) : élèves scolarisés dans un collège privé parmi l'ensemble des élèves ayant étudié un an auparavant dans une école publique.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 88,1 % des élèves résidant dans un quartier prioritaire ont été scolarisés dans une école, puis un collège publics. 6,2 % ont fréquenté une école publique puis un collège privé.

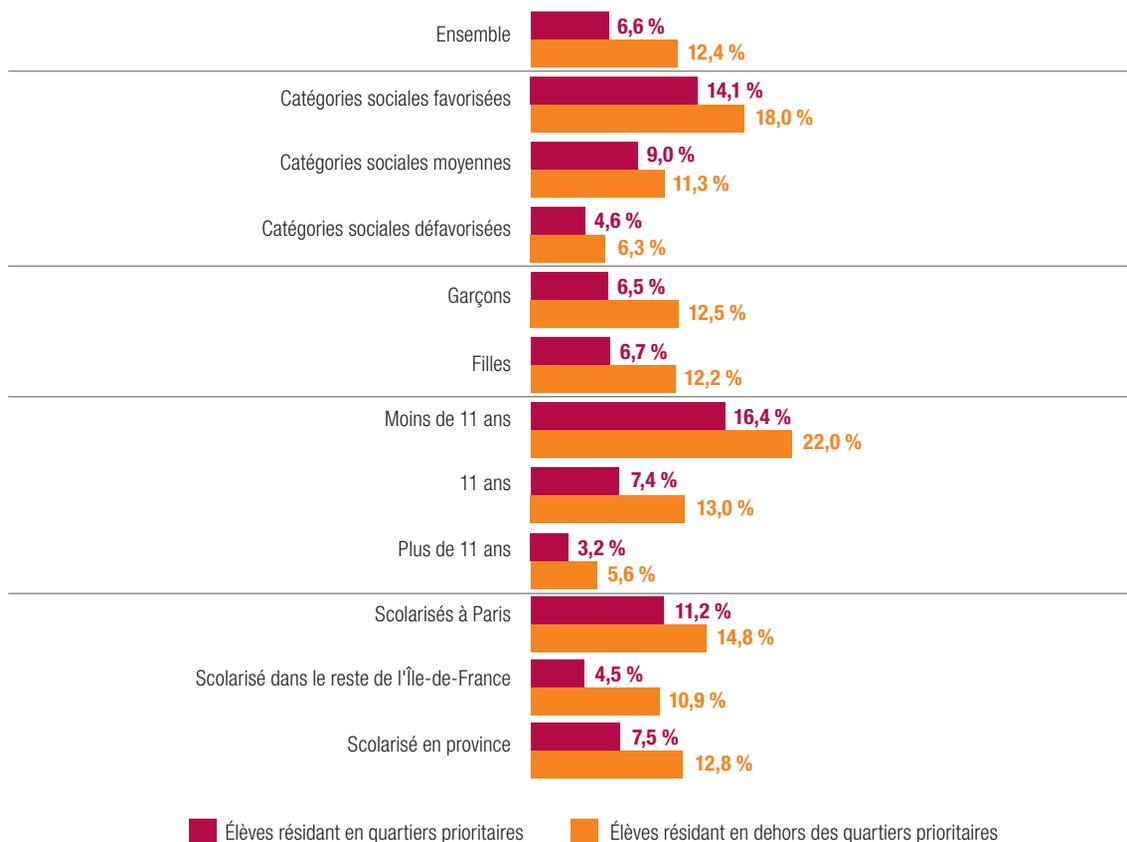
Là encore, qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires, les élèves issus de catégories sociales favorisées et/ou ceux ayant au moins un an d'avance quittent plus souvent le secteur public à la fin de l'école primaire (graphique 4). Ces entrées plus fréquentes dans le secteur privé contribuent, du moins en partie, aux meilleurs résultats des établissements privés (au diplôme national du brevet, notamment). Les parents de classes sociales favorisées ont davantage de ressources – financières mais également culturelles – pour opérer un choix quant à l'établissement de leur enfant (Van Zanten, 2009). Ce faisant, ils anticipent, mettent en œuvre et accompagnent différents types de choix – résidentiels, vers un établissement privé, vers un autre établissement public – qui leur permettent de maintenir et d'étendre leurs avantages vis-à-vis d'autres groupes sociaux. Le rôle spécifique des enseignants et directeurs d'école (avis, conseils, recommandations) concernant les orientations des élèves à la sortie du CM2 mériterait également d'être approfondi.

En effet, « *parallèlement aux échanges avec les autres parents, les enseignants sont régulièrement consultés sur ce point et sont susceptibles*

de participer à cette construction locale des hiérarchies scolaires (entre le public et le privé, entre les collèges, entre le local et l'espace métropolitain, etc.). » (Oberti et al, 2012). Certains parents d'élèves scolarisés dans une école Rep ou Rep+ ayant au moins un an d'avance, ou plus généralement ceux d'un bon niveau scolaire, peuvent ainsi être incités par les enseignants de leur enfant à la fin du primaire à demander une dérogation ou à l'inscrire dans un établissement privé. En outre, la surreprésentation des élèves ayant un an d'avance dans les collèges du secteur privé pourrait illustrer la plus grande exigence en termes de niveau scolaire requis pour pouvoir étudier dans ces établissements.

Parallèlement à la sortie des réseaux de l'éducation prioritaire, les 6^e résidant en QPV et scolarisés à Paris entrent plus souvent dans le secteur privé au collège (11,2 % contre 4,5 % pour ceux scolarisés dans le reste de l'Île-de-France). Ces écarts pourraient, encore une fois, illustrer des stratégies d'évitement plus fréquentes à Paris, particulièrement vers le privé, consécutives à une offre plus dense en matière d'établissements privés et à des flux d'élèves franciliens venus étudier dans la capitale.

4. Part d'entrants dans le secteur éducatif privé au collège* en fin d'année 2015-2016 selon différentes caractéristiques (âge, sexe, catégorie sociale des parents...) et lieu de résidence



(*) : élèves scolarisés dans un collège privé parmi l'ensemble ayant étudié un an auparavant dans une école publique.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : parmi les élèves scolarisés dans une école publique et résidant dans un quartier prioritaire, 6,6 % étudient un an plus tard à l'entrée du collège dans un établissement privé, contre 12,4 % s'ils résident hors quartier prioritaire.

Plus de chances d'entrer dans un collège privé pour les élèves des QPV en avance

La modélisation des effets propres de différents facteurs (lieu de résidence, sexe, âge, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents, région) sur la scolarisation dans le secteur privé à l'entrée du collège permet d'identifier un léger « effet quartier » (tableau 5). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un élève de référence³ a, lorsqu'il réside en quartier prioritaire, 10,9 % de chances d'entrer dans un collège privé après avoir fréquenté une école publique,

contre 12,1 % lorsqu'il ne réside pas en quartier prioritaire. Cette différence de 1,2 point est significative mais reste limitée. Une fois les différences sociales

Note

3. 6^e ayant fréquenté une école publique, de sexe masculin, issu de classe moyenne et ayant été scolarisé dans une école en dehors de l'Île-de-France.

de structures de population gommées, les élèves issus des quartiers prioritaires entrent donc dans le secteur privé à partir du collège de manière presque comparable aux autres élèves.

De façon générale, l'effet propre de l'origine sociale reste assez comparable dans son ampleur que l'élève réside ou non en quartiers prioritaires. Les élèves issus des catégories supérieures ont ainsi plus de chances d'entrer au collège dans le secteur privé, contrairement à ceux issus de classes défavorisées (+ 7 points, contre - 5 points). La plus faible proportion d'élèves de quartiers prioritaires entrant au collège dans le secteur privé découle donc, pour beaucoup, de la plus forte représentation des milieux populaires dans ces territoires.

D'autres critères n'ont, toutefois, pas le même impact selon que les élèves résident ou non en quartiers prioritaires. Pour les élèves avec au moins un an d'avance,

les chances de quitter une école publique pour entrer au collège dans le privé sont plus élevées s'ils résident dans un quartier prioritaire : ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un élève ayant un an d'avance et résidant en quartier prioritaire a 20,2 % de chances d'étudier dans un collège privé, contre 18,0 % s'il ne réside pas en quartier prioritaire. La plus grande propension des élèves en avance à sortir du public à l'entrée du collège pourrait illustrer, particulièrement en quartiers prioritaires, l'incitation des enseignants à scolariser ces bons élèves dans un collège meilleur que celui dont ils dépendent. Elle traduit également les leviers d'action supérieurs (financiers, culturels) de leurs parents. Enfin, avoir été scolarisé dans une école d'Île-de-France diminue les chances d'entrée dans un collège privé, toutes choses égales par ailleurs, de manière plus prégnante pour les élèves issus de quartiers prioritaires.

5. Probabilité d'entrer dans le système éducatif privé à l'entrée du collège selon le lieu de résidence, l'âge, le sexe, la catégorie sociale des parents et la région de scolarisation (en %)

	Probabilité de fréquenter un collège privé après avoir été scolarisé un an auparavant dans une école publique (en %)	
	Élèves résidant en quartier prioritaire à l'entrée de la 6°	Élèves résidant dans le reste des unités urbaines englobantes à l'entrée de la 6°
Ensemble	10,9	12,1
Garçons	réf.	réf.
Filles	0 (ns)	- 0,3 (**)
Moins de 11 ans	+ 9,3 (***)	+ 5,9 (***)
11 ans	réf.	réf.
Plus de 11 ans	- 5,8 (***)	- 5,4 (***)
Catégories sociales favorisées	+ 6,9 (***)	+ 7,2 (***)
Catégories sociales moyennes	réf.	réf.
Catégories sociales défavorisées	- 4,8 (***)	- 4,8 (***)
Scolarisés à Paris	- 1,7 (*)	- 2,3 (***)
Scolarisés dans le reste de l'Île-de-France	- 4,8 (***)	- 2,1 (***)
Scolarisés en province	réf.	réf.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6° scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire. L'école fréquentée appartient au secteur public.

Traitement : CGET-ONPV.

Méthodologie : les coefficients présentés sont issus d'une régression logistique. Les coefficients de la régression sont significatifs au seuil de 1 % (***) , 5 % (**) , 10 % (*) ou non significatifs (ns).

Note de lecture : en fin d'année 2015-2016, un garçon, âgé de 11 ans, issu de catégorie socioprofessionnelle moyenne et scolarisé un an auparavant en province a, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité de 10,9 % d'entrer dans un établissement privé à l'entrée du collège s'il réside en quartier prioritaire et de 12,1 % s'il n'y réside pas. En quartiers prioritaires, un garçon ayant les mêmes caractéristiques mais avec un an d'avance aura 20,2 % de chances (9,3 points de plus qu'un garçon d'âge normal) d'entrer dans un établissement privé à l'entrée du collège.

La refonte des réseaux de l'éducation prioritaire

À partir de l'année scolaire 2015-2016, la redéfinition totale de l'éducation prioritaire s'est mise en place avec les réseaux Rep et Rep+. Au sein des collèges, ces nouveaux réseaux comprennent, depuis la rentrée 2015, 351 établissements en Rep+ (établissements concentrant le plus de difficultés), auxquels s'ajoutent 740 établissements en Rep. Chaque réseau comprend le collège et les écoles qui lui adressent majoritairement des élèves. L'objectif principal de ces réseaux est de réduire les écarts de réussite scolaire avec les autres collèges grâce à l'amélioration de la prise en charge des élèves, des pratiques pédagogiques et des conditions de scolarité en général.

Ils s'articulent autour de trois axes d'actions :

1. accompagner les élèves dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire
> scolarisation des moins de 3 ans, « plus de maîtres que de classes » dans chaque école, accompagnement continu (aide aux devoirs, soutien méthodologique, tutorat, etc.) jusqu'à 16h 30 pour les élèves de 6^e...;
2. mettre en place des équipes pédagogiques et éducatives formées, stables et soutenues
> évolution des temps de formation et temps pour le travail en équipes en Rep+, plan de formation continue, incitations financières à travailler, au sein d'établissements des réseaux de l'éducation prioritaire;
3. créer un cadre propice aux apprentissages
> projets de réseaux pérennes construits sur la base d'un référentiel commun de principes

d'action pédagogique et éducative identifiés pour leur efficacité en milieux populaires, fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux, développement d'un accueil des parents chaque matin, 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires, présence d'un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et d'un assistant social dans les réseaux les plus difficiles pour le premier degré.

Pour déterminer les établissements qui font partie des réseaux Rep et Rep+, le ministère de l'Éducation nationale a construit pour chaque établissement un indicateur social prenant en compte quatre critères :

1. la part d'élèves dont les parents appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle défavorisée;
2. la part d'élèves boursiers;
3. la part d'élèves résidant au sein d'une ancienne Zone urbaine sensible (Zus);
4. la part d'élèves arrivant en 6^e avec au moins un an de retard.

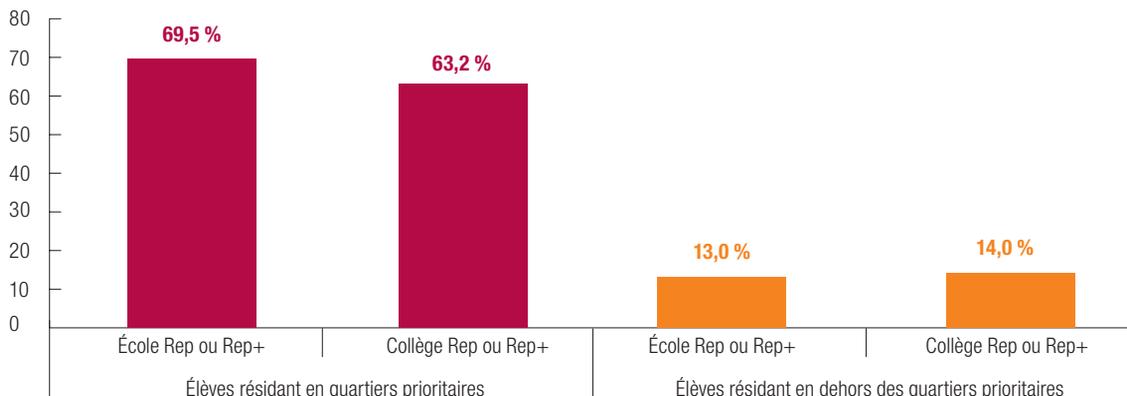
La géographie prioritaire, même ancienne, constitue donc une composante importante des réseaux de l'éducation prioritaire. Il existe ainsi des recouvrements importants entre les deux zonages : 64 % des élèves scolarisés dans un collège Rep+ (27 % dans un collège Rep) résident ainsi en quartiers prioritaires (Source : rapport ONPV 2015).

Des formes d'évitement existent aussi entre établissements publics

La scolarisation d'un(e) collégien(ne) scolarisé(e) dans une école publique, puis dans un collège privé relève souvent d'un évitement scolaire. Il existe, toutefois, d'autres formes d'évitement, beaucoup plus complexes à appréhender, à l'intérieur même du public. Ainsi, la scolarisation d'élèves fréquentant un collège public différent de celui qui aurait dû être le leur à la fin de l'école, compte tenu de leur sectorisation, relève souvent de ces stratégies d'évitement du public vers le public. Ces dernières peuvent prendre des formes

multiples – déménagements, fausses adresses, suivi de filières spécifiques (musique par exemple) – et sont très difficilement identifiables avec les sources actuellement disponibles. Le plus souvent, elles traduisent la volonté des parents de scolariser leur enfant dans un établissement proposant une meilleure offre éducative. En cela, la sortie, à l'entrée du collège, des réseaux de l'éducation prioritaire, établissements souffrant souvent d'un mauvais a priori, traduit, bien que partiellement, ces stratégies d'évitement.

6. Scolarisation dans un établissement du réseau de l'éducation prioritaire (Rep ou Rep+) selon le lieu de résidence des élèves



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

Note de lecture : 63,2 % des 6^e résidant en quartiers prioritaires en fin d'année 2015-2016 fréquentent un collège du réseau de l'éducation prioritaire (Rep ou Rep+). Un an plus tôt, 69,5 % étudiaient dans une école Rep ou Rep+.

Illustration des recouvrements existant entre quartiers prioritaires de la politique de la ville et réseaux de l'éducation prioritaire (voir encadré *La refonte des réseaux de l'éducation prioritaire*), les élèves des quartiers prioritaires étudient plus souvent dans un établissement de l'éducation prioritaire que ceux du reste des unités englobantes (63,2 %, contre 14 % au collège, graphique 6). Pour autant, ils y sont moins nombreux au début du collège qu'à la fin de l'école primaire : 63,2 %, contre 69,5 %. Une partie des élèves des quartiers prioritaires, écoliers en Rep+, fréquente donc un collège en dehors des réseaux de l'éducation prioritaire un an plus tard. À l'inverse, les élèves n'habitant pas en quartiers prioritaires sont légèrement plus nombreux en collège d'un réseau d'éducation prioritaire que dans une école de même type (14,0 % contre 13,0 %).

La baisse de la scolarisation en établissements d'éducation prioritaire entre le primaire et le collège, pour les élèves des quartiers prioritaires, correspond, dans certains cas, à une logique de sectorisation : certains élèves scolarisés en école Rep ou Rep+ peuvent étudier au collège en dehors de ces réseaux sans, pour autant, avoir fait une demande de dérogation. Toutefois, cette baisse de la scolarisation dans les réseaux d'éducation prioritaire à partir du collège illustre les stratégies d'évitement souvent mises en œuvre en fin de primaire. La labellisation même d'établissements sous une dénomination « Rep ou Rep+ » renforce ainsi, pour les familles les plus favorisées, ces stratégies d'évitement scolaire (Cnesco, 2016).

L'assouplissement de la carte scolaire, effective depuis 2007, a pu, par ailleurs, les amplifier. Cet assouplissement

aurait conduit à une diminution d'au moins 5 à 10 % des effectifs scolaires des collèges des anciens réseaux de l'éducation prioritaire⁴ entre 2006 et 2009, avec l'augmentation du nombre de demandes de dérogation accordées (Fack et Grenet, 2013).

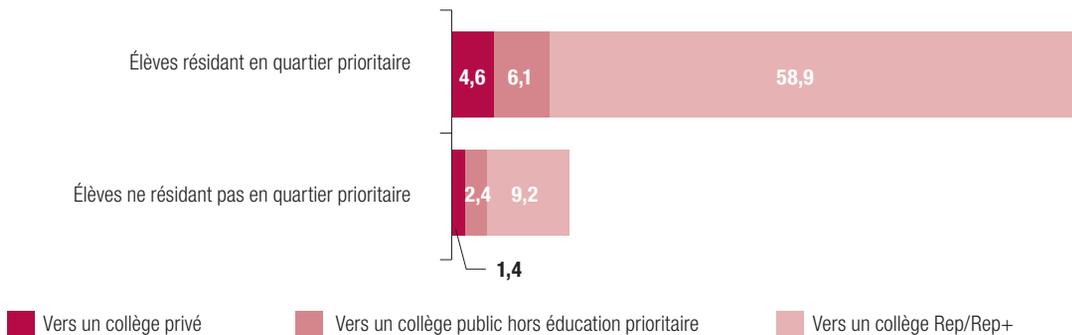
De manière plus précise, sur les 69,5 % d'écoliers des quartiers prioritaires scolarisés en fin de primaire dans une école Rep ou Rep+, 10,7 % quittent les réseaux de l'éducation prioritaire à l'entrée du collège, contre 3,8 % des élèves résidant en dehors des quartiers prioritaires (graphique 7). En dehors des logiques de sectorisation⁵, la sortie de ces réseaux pour un autre établissement public, amplifiée par l'assouplissement de la carte scolaire, traduit souvent les phénomènes d'évitement du public vers le public. Aussi, la sortie des réseaux de l'éducation prioritaire pour un collège public non Rep représente 6,1 % des écoliers des quartiers prioritaires (2,4 % des autres écoliers) contre 4,6 % vers le secteur privé (1,4 %). Les écoliers des quartiers prioritaires, plus nombreux en réseaux Rep ou Rep+, en sortent également davantage à l'entrée du collège.

Notes

4. Réseau ambition réussite (RAR) et Réseau de réussite scolaire (RRS).

5. Qui peuvent conduire un élève à être scolarisé dans une école Rep ou Rep+ puis, sans démarche (dérogation, déménagement, fausse adresse), dans un collège public en dehors de ces réseaux.

7. Part de sortants des réseaux Rep et Rep+ à l'entrée du collège* selon le lieu de résidence des élèves



(*) : élèves scolarisés dans un collège extérieur aux réseaux de l'éducation prioritaire parmi l'ensemble ayant étudié un an auparavant dans une école Rep ou Rep+.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (fin d'année scolaire 2015-2016) et, l'année précédente, dans une école appartenant aux réseaux de l'éducation prioritaire, situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : un an après la fréquentation d'une école des réseaux de l'éducation prioritaire, 58,9 % des élèves résidant dans un quartier prioritaire sont scolarisés dans un collège des réseaux de l'éducation prioritaire. 4,6 % fréquentent un collège privé et 6,1 % un collège public en dehors de l'éducation prioritaire.

Zoom

UNE FORTE ATTRACTIVITÉ DE PARIS SUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES FRANCILIENS, Y COMPRIS CEUX ISSUS DES QPV

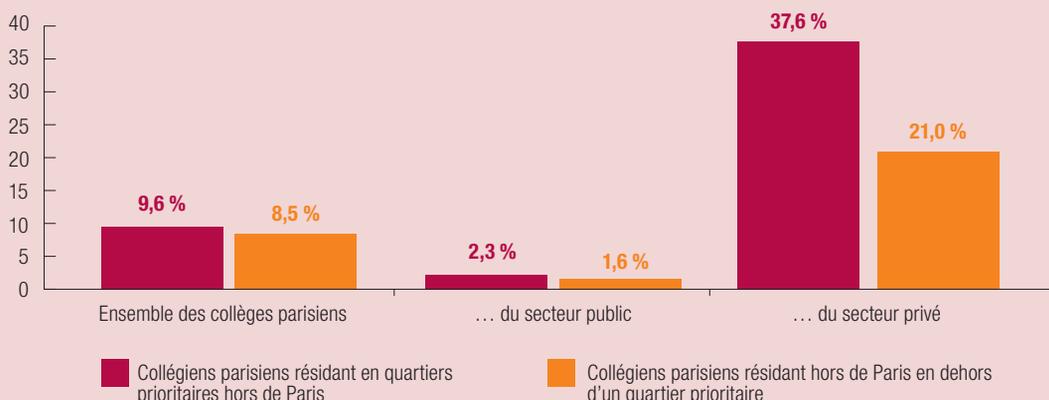
Paris cristallise les enjeux en matière de stratégies parentales concernant la scolarité des enfants à compter du collège. Il existe ainsi un flux d'élèves de banlieue venant y étudier par le biais de stratégies d'évitement (François, 2004). La capitale draine, en effet, des élèves favorisés et/ou ayant de bons résultats scolaires en provenance de sa banlieue, y compris des quartiers prioritaires. Les raisons de cet attrait sont multiples : densité de l'offre éducative, niveau perçu des enseignements proposés, raisons pratiques et logistiques (réseau de transport dense, collège souvent peu éloigné du lieu de travail des parents), etc.

Ainsi, près d'un élève en 6^e parisien sur dix réside en dehors de Paris. Dans le secteur public, les demandes de dérogations sont toutefois rarement acceptées en raison du manque de places des collèges visés et de la priorité accordée aux résidents parisiens : moins de 5 % des collégiens parisiens du secteur public ne résident pas dans la capitale. De fait, les parents d'élèves se rabattent fréquemment vers les établissements privés parisiens, surtout si ceux à proximité de leur domicile sont déjà saturés. Il

peut, en outre, exister un « effet d'offre » en matière d'établissements privés. En 2015, moins d'un collège privé francilien sur deux est situé à moins de 1000 mètres d'un quartier prioritaire. En dehors de Paris, lorsque l'élève n'est pas interne, cet éloignement peut apparaître comme problématique au quotidien notamment en raison de trajets éprouvants entre le collège et le domicile. Aussi, la position centrale de Paris pourrait inciter certains parents d'élèves des quartiers prioritaires à scolariser leur enfant dans un collège privé au sein de la capitale. En définitive, la scolarisation dans le privé à Paris semble davantage concerner les enfants issus des quartiers prioritaires : 37,6 % des collégiens parisiens du secteur privé provenant d'un quartier prioritaire n'habitent pas à Paris (contre 21,0 % pour les autres collégiens du secteur privé).

Cette attractivité de Paris par rapport à sa banlieue concerne probablement d'autres métropoles (Lyon, Bordeaux, Lille, Nantes...). Des effectifs trop faibles n'ont pas permis d'investiguer plus précisément ces questions à un niveau local.

Part des élèves en 6^e scolarisés à Paris sans y résider, selon le lieu de résidence et le type de collège



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, Depp.

Champ : élèves de 6e, scolarisés dans un collège (en fin d'année scolaire 2015-2016) situé à Paris

Traitement : CGET-ONPV

Note de lecture : 9,6 % des 6^e scolarisés à Paris et résidant en quartiers prioritaires habitent en dehors de Paris, contre 8,5 % de ceux scolarisés à Paris et résidant en dehors des quartiers prioritaires.

Zoom

LA SÉGRÉGATION SOCIALE AU SEIN DES COLLÈGES CLERMONTOIS DUE EN GRANDE PARTIE À LA SCOLARISATION DANS LE PRIVÉ

L'évitement scolaire au collège a un impact et une ampleur différents selon le contexte local au sein d'un territoire. Pour appréhender de manière plus fine chacun de ces cas de figure, il serait nécessaire de conduire des études à un niveau communal ou intercommunal en prenant en compte, notamment, la géographie locale des établissements au sein des intercommunalités, les phénomènes de mixité résidentielle, les flux d'élèves vers les établissements privés ou publics, la mixité intra et inter-établissements, etc.

Ainsi, la mesure de la ségrégation sociale au sein des collèges de l'agglomération clermontoise (Puy-de-Dôme) a permis de mettre en évidence une ségrégation sociale directement dépendante de celle du secteur de résidence des élèves sans même prendre en compte les phénomènes d'évitement scolaire (Cadoret, 2017). Les enfants des classes favorisées sont, ainsi, davantage scolarisés dans l'ouest de l'agglomération, ceux des classes défavorisées dans l'est. Toutefois, la ségrégation relevant uniquement des secteurs résidentiels des élèves est deux fois plus faible que celle mesurée dans la réalité.

Une part importante de la ségrégation restante résulte, en effet, de la scolarisation des élèves vers le secteur privé. Elle s'explique par le niveau social globalement supérieur des élèves scolarisés dans le secteur privé

mais, également, du fait des différences entre les collèges privés eux-mêmes : ceux du centre sont davantage fréquentés par des classes sociales favorisées que ceux des quartiers nord-est.

L'implantation géographique des collèges privés a donc, au même titre que ceux des établissements publics, un impact sur la ségrégation sociale entre établissements. En revanche, le départ des élèves vers le privé a un effet réduit sur la ségrégation entre collèges publics : les élèves des classes favorisées quittent dans les mêmes proportions l'enseignement public pour le privé et ce, quel que soit le secteur des collèges publics.

Enfin, l'évitement scolaire vers un établissement public en dehors du secteur de résidence a un faible impact sur la ségrégation sociale. L'essentiel de cette ségrégation s'opère par le jeu des options ou de formations, spécifiques à certains établissements, qui influencent la composition sociale de certains collèges. L'impact de ces formations peut se révéler important dans certains établissements.

L'enseignement spécial (unités localisées pour l'inclusion scolaire – Ulis, sections d'enseignement général et professionnel adapté – Segpa) ou encore la scolarité dans un établissement public en dehors du secteur à proximité du domicile ont, en revanche, une contribution assez faible sur la ségrégation entre établissements.

Sources et définition

Cette analyse repose sur l'exploitation de la base élèves du secondaire, issue des bases élèves académiques de l'année scolaire 2015-2016 rassemblées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale et géolocalisées par l'Insee. Ces bases comprennent des informations sur chacun des élèves de France métropolitaine scolarisés dans un établissement du secondaire, dont le lieu de résidence (en quartier prioritaire ou non), l'établissement fréquenté (avec un identifiant unique) ainsi que celui fréquenté un an auparavant. En ne retenant que les 6^e, il est donc possible de connaître leur collègue, mais également leur école un an auparavant en cas de non-redoublement (donc pour l'année scolaire 2014-2015).

Le champ de l'analyse porte ainsi sur les élèves de 6^e ayant été scolarisés un an auparavant dans une école primaire. Seuls les élèves scolarisés dans un collège et une école appartenant à une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire (unités urbaines englobantes) ont été retenus afin de disposer d'un champ quartiers prioritaires/hors quartiers prioritaires suffisamment homogène (en excluant notamment les élèves scolarisés dans un environnement rural).

Le lieu de résidence géoréférencé des élèves correspond, dans cette base, au lieu de résidence déclaré des parents en fin d'année scolaire 2015-2016, donc à la fin de leur 6^e. Par conséquent, un élève résidant en quartier prioritaire au collège est considéré comme ayant résidé également en quartier prioritaire un an auparavant lors de sa scolarisation en école primaire (et inversement).

Pour déterminer la catégorie sociale des élèves, les professions et catégories socioprofessionnelles (nomenclature Insee des professions et catégories socioprofessionnelles) des responsables légaux (parents, tuteurs...) sont regroupées. Ces regroupements sont établis d'après les proximités de résultats scolaires des élèves observées dans les différentes études

conduites sur la question des inégalités sociales de scolarisation. Les élèves sont ainsi répartis en trois groupes sociaux :

- la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ;
- la catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;
- la catégorie dite « favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires.

Enfin, l'âge de l'enfant à l'entrée de la 6^e constitue un angle important de cette analyse. Un collégien entrant pour la première fois au collège en 6^e est censé atteindre l'âge de 11 ans au cours de l'année civile. Les enfants nés après 2004, en ayant au moins un an d'avance, forment donc dans cet article un groupe de bons élèves.

BIBLIOGRAPHIE

- Cadoret A. (2017).** « La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand ». *Géographie de l'école* n° 12, ministère de l'Éducation nationale.
- Cnesco (2015).** *Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école : chiffres clés et analyse scientifique.* Dossier de synthèse. <http://www.cnesco.fr/fr/mixites-sociales>
- Cnesco (2016).** *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires?* Rapport scientifique. <http://www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales>
- Du Parquet L., Brodaty T., Petit P. (2013).** « La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés. Les résultats d'une expérience contrôlée ». *Travail, Emploi et Politiques publiques*, n° 10.
- Fack G., Grenet J. (2013).** « Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans l'éducation prioritaire ». *Éducation et formations* n° 83.
- François J.-C. (2004).** « Évitement scolaire : la fuite des collégiens vers Paris ». *Bulletin de l'Association de géographes français*, 81^e année.
- Oberti M., Préteceille E., Rivière C. (2012).** *Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne.* Rapport de recherche réalisé pour la Halde et la Depp.
- Van Zanten A. (2009).** *Choix de l'école et inégalités scolaires. Le rôle des ressources culturelles et économiques des parents.* Presses universitaires de France.

Cette étude a fait l'objet d'une fiche thématique dans le rapport ONPV 2017, paru en 2018.

*Président du Comité d'orientation de l'ONPV :
Jean-François Cordet*

→ www.onpv.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

